

Règlements généraux en date d'avril 2018 actuellement en application	Recommandations de modifications le 26 avril 2020 lors de l'AGA	Commentaires/remarques
1.3.1 Regrouper les zoothérapeutes du Québec, les zoothérapeutes hors Québec et autres personnes intéressées à la zoothérapie, et ce, selon la définition arrêtée dans les articles portant sur le membership (article # 2.1 Membres et amis de la CZQ);	MODIFIER 1.3.1. Regrouper les zoothérapeutes du Québec, les zoothérapeutes hors Québec et autres personnes intéressées à la zoothérapie, et ce, selon la définition arrêtée dans les articles portant sur le membership (article # 2.1 Membres, <b>Étudiants et amis de la CZQ Collaborateurs</b> );	Voir 2.1.4.
4. Finances	MODIFIER LA NUMÉROTATION <b>4 est remplacé par 1.4</b> <b>4.1 est remplacé par 1.4.1</b> <b>4.2 est remplacé par 1.4.2</b> <b>4.3 est remplacé par 1.4.3</b>	Erreur au niveau de la numérotation. L'article « Finances » est une sous-section de « Article 1 – Dispositions générales »
Article 2 – Membres et amis	MODIFIER Article 2 – Membres <b>et amis, Étudiants et Collaborateurs</b>	Voir 2.1.4.
2.1 Membres et amis	MODIFIER 2.1 Membres <b>et amis, Étudiants et Collaborateurs</b>	Voir 2.1.4.
2.1.4. Amis de la CZQ i. Les amis de la CZQ sont les personnes s'intéressant à la zoothérapie ou désirant soutenir la corporation ; ii. Tous les amis de la CZQ doivent payer leur cotisation annuellement ; iii. Les amis de la CZQ n'ont pas le droit de vote ni de se présenter aux instances de la corporation, mais ont le droit d'être invités aux assemblées générales de la corporation.	BIFFER <b>2.1.4 Amis de la CZQ</b> i. <del>Les amis de la CZQ sont les personnes s'intéressant à la zoothérapie ou désirant soutenir la corporation ;</del> ii. <del>Tous les amis de la CZQ doivent payer leur cotisation annuellement ;</del> iii. <del>Les amis de la CZQ n'ont pas le droit de vote ni de se présenter aux instances de la corporation, mais ont le droit d'être invités aux assemblées générales de la corporation.</del>  REEMPLACER PAR <b>2.1.4 Étudiants</b> i. <b>Les Étudiants sont des personnes en formation dans une école de formation reconnue par la CZQ ;</b> ii. <b>Les Étudiants doivent payer leur cotisation annuellement ;</b> iii. <b>Les Étudiants n'ont pas le droit de vote, mais ont le droit d'être invités aux assemblées générales de la corporation.</b>  AJOUTER <b>2.1.5 Collaborateurs</b> i. <b>Les Collaborateurs sont les personnes s'intéressant à la zoothérapie ou désirant soutenir la Corporation ;</b> ii. <b>Les Collaborateurs peuvent siéger sur le CA avec droit de vote ;</b> iii. <b>Les Collaborateurs ont le droit de parole, de vote, d'être convoqués aux assemblées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confusion pour le public</li> <li>• Confusion pour les membres</li> <li>• Ça apporte quoi aux membres ?</li> <li>• Ordre professionnel on est membre ou non</li> </ul> <p>Recommandation : éliminer la catégorie AMIS DE LA CZQ</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre les étudiants en lien avec les membres</li> <li>• Permettre à l'étudiant de se sentir moins isolé et de ne pas être limité à son milieu de formation</li> <li>• S'afficher avec un organisme professionnel</li> <li>• Revenu supplémentaire pour la CZQ (prix modique et symbolique)</li> <li>• Demander preuve d'inscription étudiante</li> <li>• Programme de mentorat à considérer</li> </ul> <p>Recommandation : instaurer la catégorie ÉTUDIANT</p> <p>Pour élargir l'expertise du CA dans la gestion des stratégies de l'association.</p>

	générales et de se présenter dans les instances de la corporation.	
1q	MODIFIER LA NUMÉROTATION 2.1.5 est remplacé par 2.1.6	Nécessaire suite à l'ajout d'un nouvel article.
2.1.6 Cartes de membres	MODIFIER LA NUMÉROTATION 2.1.6 est remplacé par 2.1.7	
2.1.7 Suspensions et expulsion	MODIFIER LA NUMÉROTATION 2.1.7 est remplacé par 2.1.8	
2.1.8 Démission	MODIFIER LA NUMÉROTATION 2.1.8 est remplacé par 2.1.9	
3.1Assemblée générale///	AJOUTER un espace après 3.1	Correctif typographique
3.1.2 iii. b.	MODIFIER LA NUMÉROTATION 3.1.2.iii a.	Seulement une sous-section à l'article iii alors « b » devient « a ».
3.4 Assemblée générale extraordinaire (AGE)	MODIFIER La police de caractère du « 3.4 » égale avec le descriptif.	Correctif typographique
3.3.1 Convocation	MODIFIER LA NUMÉROTATION 3.3.1 est remplacé par 3.4.1	Erreur au niveau de la numérotation
3.3.2 Avis de convocation	MODIFIER LA NUMÉROTATION 3.3.2 est remplacé par 3.4.2	Erreur au niveau de la numérotation
4.1.1. Le conseil d'administration de la corporation est composé de sept (7) administrateurs-administratrices ;	MODIFIER 4.1.1. Le conseil d'administration de la corporation est composé de sept (7) administrateurs; <b>et administratrices.</b>	Le texte est en masculin.
4.1.3 Les membres du conseil d'administration sont élus en conformité avec les articles 4.5 et 4.6.	4.1.3 Les membres du conseil d'administration sont élus en conformité avec les articles 4.5 et 4.6;	Correctif typographique
	AJOUTER <b>4.1.4 Seulement Un maximum de 2 postes peuvent être comblés par des Collaborateurs.</b>	Pour ajouter une précision par rapport aux membres du CA et aux non membres de la CZQ.
4.3 Sont éligibles tous les membres réguliers et les membres nouveaux diplômés en règle.	AJOUTER ET REFORMULER 4.3 Sont éligibles tous les membres réguliers, les membres nouveaux diplômés en règle <b>et les Collaborateurs.</b>  Les membres et Collaborateurs peuvent recommander des candidats pour les postes de Collaborateur au CA.  Seul le CA peut soumettre des candidatures retenues au poste de Collaborateur et les mettre au vote lors de l'AGA.	Pour élargir l'expertise du CA dans la gestion des stratégies de l'association
4.4.1 Les administrateurs sont élus pour un mandat d'une durée d'un (2) ans lors de l'assemblée générale annuelle ;	MODIFIER <b>4.4.1 Les administrateurs sont élus pour un mandat d'une durée de deux (2) ans lors de l'assemblée générale annuelle à l'exception des Collaborateurs (1 an).</b>	
4.5.2 Un membre désirant se présenter aux élections pour pourvoir un poste au conseil d'administration doit être	MODIFIER 4.5.2 Un membre <b>ou Collaborateur</b> désirant se présenter aux élections pour pourvoir un poste au conseil d'administration	Avoir des membres experts dans plusieurs domaines au CA, sans se limiter aux membres de la CZQ.

présent lors de l'élection (en personne ou par un moyen de communication électronique) à moins d'avoir signifié son intention de se présenter par l'envoi d'une procuration en ce sens au président ou au secrétaire de la corporation avant l'ouverture de l'assemblée générale concernée ;	doit être présent lors de l'élection (en personne ou par un moyen de communication électronique) à moins d'avoir signifié son intention de se présenter par l'envoi d'une procuration en ce sens au président ou au secrétaire de la corporation avant l'ouverture de l'assemblée générale concernée ;	
4.6.1.	AJOUTER 4.6.1 Les postes de président, secrétaire et trésorier sont réservés aux membres.	Pour s'assurer que les membres de la CZQ soient toujours majoritaires (note : 5 est le quorum aussi).
4.6.1	MODIFIER 4.6.1 est remplacé par 4.6.2	Nécessaire suite à l'ajout d'un nouvel article.
4.6.2	4.6.2 est remplacé par 4.6.3	
4.6.3	4.6.3 est remplacé par 4.6.4	
<p>Organigramme</p> <p>La corporation regroupe deux catégories de membres et une catégorie Amis de la CZQ :</p> <p>Ami de la CZQ : personne s'intéressant à la zoothérapie ou désirant soutenir la corporation = n'a pas le droit de vote ni de se présenter aux instances de la corporation, mais a le droit d'être invité aux assemblées générales de la corporation et doit payer sa cotisation annuellement;</p>	<p>Organigramme</p> <p>MODIFIER La corporation regroupe deux catégories de membres <del>et une catégorie Amis de la CZQ</del> ainsi que les Étudiants et les Collaborateurs.</p> <p>BIFFER <del>Ami de la CZQ : personne s'intéressant à la zoothérapie ou désirant soutenir la corporation = n'a pas le droit de vote ni de se présenter aux instances de la corporation, mais a le droit d'être invité aux assemblées générales de la corporation et doit payer sa cotisation annuellement;</del></p> <p>AJOUTER ÉTUDIANTS : Les Étudiants sont des personnes en formation dans une école de formation reconnue par la CZQ = qui doivent payer leur cotisation annuellement, qui n'ont pas le droit de vote, mais ont le droit d'être invités aux assemblées générales de la corporation.</p> <p>COLLABORATEURS : personnes s'intéressant à la zoothérapie ou désirant soutenir la Corporation = qui peuvent siéger sur le CA avec droit de vote et qui n'ont pas le droit de vote, mais ont le droit d'être invités aux assemblées générales de la corporation.</p>	
Composition : sept (7) membres	MODIFIER Composition : sept (7) membres dont 2 Collaborateurs possibles.	